

Les personnels d'enseignement et d'éducation

Collège des Ormeaux

35 000 Rennes

Fait à Rennes, le 12/02/2024

A l'attention de
M. le RECTEUR de l'académie de Rennes,
M. le DASEN d'Ille et Vilaine

Objet : Alerte sur la préparation de la rentrée 2024 – arrêt de missions dont celles de professeur.e principal.e et tuteur.rice

Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes,
Monsieur le Dasen d'Ille-et-Vilaine,

Depuis de nombreuses années, nous vous alertons sur les conditions de plus en plus difficiles pour exercer notre métier sereinement. Le manque de personnels d'enseignement, d'éducation, d'accompagnement psychologique et social, de santé, d'aide administrative se mêle à l'insuffisance de la revalorisation salariale et à un dogmatisme idéologique consistant à vouloir toujours charger davantage les personnels en poste plutôt que de répartir le travail plus harmonieusement. Ces conditions dégradées, laissant de moins en moins de temps aux personnels, ont bien évidemment des conséquences directes sur les conditions d'accueil et d'apprentissage de nos élèves.

A ces difficultés déjà dénoncées à maintes reprises lors des précédents conseils d'administration, viennent aujourd'hui s'ajouter des annonces qui remettent en cause frontalement les valeurs républicaines. En effet, l'article L111-1 du code de l'éducation stipule que « *Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement...Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, le service public de l'éducation favorise la coopération entre les élèves* ». Or les mesures « chocs des savoirs » sont pour partie des allégations trompeuses (le doublement de l'EMC, comme le théâtre, ne sont ni présents dans le texte, ni financés) et en ce qui concerne l'organisation des enseignements de Mathématiques et de Français en groupes de niveaux, vont à l'encontre des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Les travaux de recherche portant sur les groupes de niveau montrent clairement les effets délétères de ce type de mesure sur le niveau des élèves et la cohésion sociale. Autant d'un point de vue éthique et pédagogique que purement technique, le « *choc des savoirs* » dégrade et désorganise le service public d'éducation.

Aussi, en tant que fonctionnaires éthiques et responsables, nous appuyant sur le code de l'éducation, nous tenons à vous informer solennellement que nous refusons de trier nos élèves et de mettre en place des groupes de niveaux aux effets inégalitaires.

Nous trouvons des plus inquiétants que de hauts-fonctionnaires (Recteur, Dasen, Chef.fes d'établissement), garants des valeurs de la république et soumis au devoir de neutralité, aient dû accepter de nouveau de mener la préparation de rentrée en réduisant les horaires obligatoires (en les passant de 26h à 25h en 6^{ème}) sans aucun appui réglementaire avant l'arrêté du 15 mars 2024. Et au-delà, c'est sur le fond éthique des mesures que nous nous positionnons. Dans notre établissement comme ailleurs, les personnels s'efforcent de développer au mieux l'inclusion de tous les élèves, et particulièrement **aux Ormeaux les élèves déficients visuels, d'unité UPE2A**, à besoins particuliers. Si cette inclusion est parfois difficile, c'est parce qu'elle nécessite des moyens et des effectifs de classe réduits, que nous demandons depuis plusieurs années. Il nous paraît inconcevable de renier cette mixité aujourd'hui.

Le fait que le projet d'arrêté collège incluant la mise en place de groupes de niveaux, et présenté pour avis au Conseil Supérieur de l'Education du 8 février, ait été rejeté unanimement par toute la communauté éducative (représentant.es des personnels, des parents, de la jeunesse, des collectivités, du patronat) qui siège au CSE (67 voix Contre et pas une seule voix Pour) est un signal fort.

Le fait que la fédération majoritaire des parents d'élèves (FCPE), que le syndicat majoritaire des personnels enseignants (Snes-FSU), ainsi que des personnels de direction (Snpcden-Unsa) se soient positionnés fortement en opposition tant sur la forme que sur le fond des mesures « *choc des savoirs* » devrait être entendu par le ministère et le gouvernement. Les multiples déclarations lors du CSE du 03 avril 2024 montrent que le refus de ces mesures est chaque jour plus partagé.

Aussi, s'il nous était demandé d'appliquer ces mesures vectrices d'inégalités, nous tenons à vous alerter sur le degré sans précédent d'amertume et de défiance qui en découleraient.

Si le tri social était mis en oeuvre, il ne serait plus possible pour nous de continuer à assumer certaines missions. Nous vous en informons dès aujourd'hui, avec l'espoir qu'un changement de cap puisse encore advenir. Sans abandon de ces mesures, les personnels signataires ci-dessous n'assumeront plus, a minima, les missions de professeur.e principal.e et de tuteur.rice de stagiaire.

Dans l'attente de mesures acceptables, nous vous prions de croire, messieurs le Recteur d'académie et DASEN d'Ille-et-Vilaine, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Si des groupes de niveau sont imposés, nous n'assumerons plus les missions de professeur.e principal.e et de tuteur.rice de stagiaire.				
Nom et Prénom	Signature		Nom et Prénom	Signature

Ps : une copie de ce courrier est transmise au Directeur de l'Inspe de Bretagne, aux fédérations de parents d'élèves ainsi qu'aux différents IA-IPR de l'académie.